RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 13 mai 2025

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/25/490
N° dossier : 2025-065
Affaire suivie par : Laurent MICHEL
laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 90 32
Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Préfet de la région Occitanie
Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).
Dossier : Révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération toulousaine

Conformément à l'article R. 122-17 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 30 avril 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au plan ou programme cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **12 mai 2025**.

Conformément au IV de l'article R. 122-21 du code de l'environnement, l'Autorité environnementale formulera son avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante : http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale

Laurent MICHEL

Autorité environnementale